

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE M. ROBERT SAUVÉ, ing., FIC**

98^e Assemblée générale annuelle

Rapport du président

Palais des congrès de Montréal

11 juin 2015

Mesdames et messieurs bonjour,

Il me fait plaisir de vous livrer mon rapport pour la dernière année, une année caractérisée sous le signe du changement.

Au fil des ans et pour diverses raisons, l'Ordre s'est peut-être éloigné de sa raison d'être, la protection du public. En 2014-2015, nous avons posé les assises du recentrage de nos activités sur notre mission pour mieux répondre aux attentes de nos trois piliers, l'État, le public et les membres.

Les changements ont été nombreux au cours de l'année et il y en aura d'autres. Toutefois, je peux vous assurer que ceux effectués au cours des 12 derniers mois ont été faits de façon réfléchie et dans le meilleur intérêt de l'Ordre. Cette ligne de conduite sera maintenue l'an prochain.

En juin 2014, le Conseil d'administration était confronté à une situation difficile. D'abord, une insatisfaction du membership, une suspicion généralisée sur la capacité de l'Ordre à faire son travail, plusieurs postes vacants au niveau de la direction, une inquiétude manifeste de la ministre de la Justice, responsable du système professionnel, M^e Stéphanie Vallée, un déficit budgétaire anticipé de 4,5 M\$ et en toile de fond, des audiences de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction qui ont jeté un discrédit, sans aucun discernement, sur notre profession.

En essence, deux chapitres ont caractérisé l'an 1 : la réalisation de travaux menant à des mesures structurantes pour l'Ordre, notamment au chapitre de ses finances et de sa gouvernance, ainsi que d'importants travaux découlant des résolutions issues de l'AGE de mai 2014.

Parallèlement, l'Ordre a posé une série de gestes pour rétablir des ponts coupés, notamment avec l'industrie, comme celle de l'aéronautique, avec les universités, et avec le Réseau des ingénieurs du Québec. Autant d'actions qui démontrent le changement d'attitude et de paradigmes au sein de l'Ordre pour se rapprocher du monde qui nous entoure.

En début de mandat et dans la foulée des événements des dernières années, plus particulièrement ceux survenus en 2014, la ministre de la Justice, M^e Stéphanie Vallée, me convoquait avec le nouvel exécutif pour nous manifester son inquiétude face à la situation qui régnait à l'Ordre. Au cours de la rencontre, nous avons demandé à la ministre un appui de l'Office des professions du Québec pour mener à terme nos travaux. Deux mandataires de l'Office ont été désignés.

Leur mandat qui s'est terminé le 30 janvier 2015 « couvrait la gouvernance et la régie interne ainsi qu'une évaluation de la capacité et de la volonté des administrateurs d'assumer pleinement leurs rôles et leurs responsabilités conformément à l'esprit et à la lettre de la loi. »¹

Je reviendrai plus tard sur leur rapport.

En octobre 2014, le Conseil d'administration et certains membres de la direction ont, à la suite d'une session intensive de travail, tiré certains constats et surtout doté l'Ordre de trois orientations stratégiques.

D'abord, nous avons convenu de la nécessité d'un recentrage sur la mission principale de protection du public. En deuxième lieu, nous avons retenu trois vecteurs d'intervention, la transparence, l'efficacité et le leadership. Finalement, nous avons établi que l'Ordre et ses membres avaient conjointement l'obligation de nous donner les moyens de réussir, en d'autres termes, nous avons une responsabilité partagée.

C'est sur ces bases que nous avons amorcé la transformation de l'Ordre.

Globalement, on parle ici de changements en profondeur qui s'inscrivent dans une mouvance observée au sein du système professionnel québécois. Nous ne sommes pas les seuls et, à titre d'exemple, la ministre Stéphanie Vallée vient tout juste de lancer une vaste consultation sur la réforme du Code des professions.

Plus que simplement administratifs, les changements souhaités chez nous, à l'Ordre, et entrepris depuis cette année, requièrent la modification des attitudes et des comportements de toutes les parties intéressées. Chacun, nous devons tous changer!

De tels changements demandent temps et investissements, bien sûr, mais le coup d'envoi a été donné en 2014-2015.

L'Ordre a été invité à l'automne à participer aux audiences de la Commission Charbonneau. Nos représentants ont présenté notre mémoire qui comportait 15 recommandations. [Une copie est disponible sur le site de l'Ordre.](#)

Enfin, à la demande de l'Office des professions du Québec, nous avons participé à plusieurs rencontres pour relancer la modernisation de la Loi sur les ingénieurs qui date de 1964.

Voyons maintenant les principaux gestes structurants posés par le Conseil d'administration en lien avec la gouvernance, la régie interne et le financement.

¹ Rapport des mandataires, p. 1.

D'entrée de jeu, je vous dirai que nous avons été en mode « solutions » pour régler des problèmes qui touchent notre profession.

Regardons d'abord la gouvernance.

Le Conseil a élu un nouvel exécutif et m'a désigné comme président pour un mandat de 2 ans.

Le deuxième geste a été la tenue de la session intensive de travail à laquelle je faisais allusion il y a quelques instants. Déterminante, cette session a mis la table pour l'ensemble de nos travaux et elle a dicté nos priorités.

À cette occasion d'ailleurs, le Comité de gouvernance a reçu le mandat de revoir la politique-cadre des comités qui a été adoptée lors du dernier Conseil d'administration de mai ainsi que le Code d'éthique pour les administrateurs, présentement à l'étude au Conseil d'administration.

Un autre comité a aussi été très actif cette année, celui des Finances et de vérification. Madame Kathy Baig présentera son rapport dans quelques minutes, mais je dirai simplement que grâce au travail de ce comité, l'Ordre dispose d'un cadre financier lui permettant d'assurer la réalisation de sa mission et de répondre aux besoins du législateur.

D'autres comités ont aussi mené leurs travaux et soumis au Conseil d'administration leurs recommandations. C'est le cas du Comité ad hoc suivi AGE présidé par monsieur Roland Larochelle, celui du rapprochement avec le Réseau IQ sous le leadership de monsieur Sid Zerbo, le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie présidé par madame Françoise Lange et le Comité d'orientation des affaires publiques sous la responsabilité de madame Geneviève Brin.

Je veux remercier tous les membres, de tous les comités, pour leur engagement et leur travail durant la dernière année.

En troisième lieu, mentionnons que plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour rapprocher l'Ordre de ses membres, des milieux économiques et des médias.

C'est dans cet esprit que nous avons entrepris une vaste tournée qui m'a conduit, avec le nouveau directeur général, dans toutes les régions. Le bilan préliminaire de la Tournée 2015 indique une forte appréciation par les participants. D'ailleurs, 95 % ont dit qu'ils recommanderaient à un collègue de participer à une autre rencontre.

Nous avons tenu 11 rencontres auxquelles étaient inscrits plus de 1 100 membres, rencontré 65 employeurs et conduit près d'une quinzaine de rencontres avec les universités, les syndicats, les diverses associations d'ingénieurs. Je me dois de souligner la qualité des interventions tout au long de cette tournée et je remercie tous les participants. Les commentaires, les suggestions et les préoccupations exprimées nous aideront dans la planification stratégique que nous débiterons à l'automne prochain.

Nous avons aussi tenu à Lévis, Drummondville, Montréal et via le Web, une consultation provinciale sur le règlement « d'exercice en société ». Nous avons effectué un sondage relatif à la revue *Plan* auquel ont participé plus de 7 000 membres.

Enfin, nous avons changé le ton de nos communications avec les membres.

À ce chapitre, plusieurs auraient aimé que nous soyons plus présents dans les médias.

Je vous répondrai que nous avons d'abord choisi d'en dire moins... et d'agir davantage. D'autre part, je vous rappellerai que suite à la décision de nous recentrer sur notre mission, nos futures sorties publiques seront, le cas échéant, conditionnées par notre mission, la protection du public.

Ce souci de rapprochement a aussi mené, à la signature d'une entente de principe avec le Réseau des ingénieurs du Québec pour optimiser nos forces respectives et travailler en complémentarité... dans l'intérêt de tous les ingénieurs du Québec.

Cette entente, si elle conduit à un protocole permanent de collaboration – et j'ai bon espoir d'y arriver – veut créer des synergies, éliminer les situations de conflits, mettre un terme à toutes les poursuites ou litiges qui ont opposé les deux organisations dans le passé et, par voie de conséquence, éliminer d'importants frais juridiques.

Ce ne sont là que quelques mesures pour être plus transparent et plus près de nos communautés d'intérêts. De tels efforts démontrent le changement d'attitude et de paradigmes au sein de l'Ordre pour se rapprocher de ses partenaires, de ses membres, de notre communauté.

Le cinquième point réfère aux travaux entourant les résolutions émanant de l'AGE de mai 2014.

À ce sujet et compte tenu de l'importance, de la complexité et des limites associées aux sujets traités, nous avons tenu, plus tôt aujourd'hui, une assemblée d'information portant exclusivement sur nos travaux.

Sans reprendre chaque élément discuté tout à l'heure, je retiendrai ceci :

- Le règlement sur la formation continue a été modifié et la situation sera réévaluée sur une base régulière. Il faut donc s'attendre à d'autres améliorations. D'ailleurs, plusieurs suggestions nous ont été communiquées lors de la Tournée 2015.
- Par prudence, mais aussi pour plusieurs raisons, notamment par souci de préserver le rôle conféré à un administrateur, le Conseil d'administration a décidé de publier ses décisions affectant directement les membres et non l'intégralité des procès-verbaux. [Vous les trouverez sur le site de l'Ordre.](#)
- La résolution 7 n'a pas fait l'objet de discussions par le Comité ad hoc puisque le Conseil d'administration a nommé un nouvel exécutif et un nouveau directeur général.
- La tournée de consultation sur l'exercice de la profession en société a servi d'inspiration pour l'élaboration d'une politique de consultation dont un projet sera déposé à l'automne.
- La cotisation supplémentaire due le 1^{er} avril 2014 a été maintenue en raison de son incidence sur les finances de l'Ordre.
- Concernant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, le dossier n'est pas terminé et il en reviendra au nouveau Conseil d'administration de prendre une décision considérant la protection du public, la protection des membres et l'équité entre tous les ingénieurs.
- Concernant l'inscription de certains ingénieurs aux fins du régime général d'assurance médicaments auprès de la RAMQ. Cette avenue n'est malheureusement pas possible puisque la loi nous en empêche. Mais nous travaillons présentement à trouver d'autres options pour répondre aux préoccupations exprimées.

Enfin pour conclure ce volet sur la gouvernance, j'aimerais souligner deux situations dignes de mention.

Tout au long de l'année, les administrateurs ont pu participer activement aux travaux des comités sans en être officiellement membres. Plusieurs s'en sont prévalus. Ceci témoigne de l'intérêt des membres du Conseil d'administration à la gestion et à l'avancement de l'Ordre.

J'ajouterai que la grande majorité des décisions du Conseil d'administration ont été adoptées par consensus et à l'unanimité. Je tenais à vous en informer.

Enchaînons avec les gestes structurants posés en ce qui concerne la régie interne. Mais avant, je me dois de souligner que depuis juin 2014, toutes les activités en lien avec notre mission de protection du public, soit le Tableau de l'Ordre, l'inspection professionnelle, le syndic, la formation continue – pour ne nommer que celles-ci – se sont poursuivies comme prévu.

Je l'ai mentionné au début de ma présentation, monsieur Chantal Michaud a été nommé au poste de directeur général en novembre 2014. Sur sa recommandation, le Conseil a accepté un nouvel organigramme, [que vous pouvez consulter sur le site de l'Ordre](#), qui prévoit une réduction du comité de direction de neuf à sept directeurs.

La réorganisation qui en a découlé a permis un renforcement des directions en lien avec la mission de l'Ordre, l'inspection professionnelle et le Bureau du syndic. Celles-ci ont d'ailleurs connu une augmentation des ressources financières consenties.

D'autre part, tous les services ont procédé à une réévaluation de leurs activités et à l'identification de pistes d'optimisation en ligne avec le recentrage de l'Ordre sur sa mission principale.

Les efforts d'optimisation et une réévaluation des besoins ont aussi justifié l'abolition de 14 postes dont certains étaient déjà vacants.

Concluons cette portion touchant la régie interne avec le dossier des technologies de l'information.

Une analyse exhaustive de la capacité de l'Ordre en matière de technologies de l'information doit conduire prochainement au dépôt d'un plan directeur au Conseil d'administration. Une réflexion du Conseil d'administration suivra pour déterminer la meilleure solution pour répondre à nos besoins. Ce dossier, lorsque prêt, sera communiqué à l'ensemble des membres.

Madame Kathy Baig fera le rapport du Comité des finances et de vérification dans quelques instants. Je lui laisserai le soin de vous présenter en détail nos travaux en ce qui concerne le financement de l'Ordre. Je vous dirai simplement qu'en début de mandat, le Conseil d'administration faisait face à un potentiel déficit d'opération de l'Ordre de 4,5 M\$ pour l'année 2015-2016. Le mandat du Comité des finances et de vérification a donc été réalisé dans ces conditions, de manière rigoureuse.

C'est grâce à ses travaux que le Conseil d'administration, après avoir adopté un cadre financier établissant les balises d'une pérennité financière de l'Ordre, a pu annoncer en décembre qu'il n'y aurait pas de cotisation supplémentaire pour l'année 2015-2016.

En essence, avec le soutien de la firme KPMG, les recommandations du comité ont permis au Conseil d'administration de faire la démonstration que nous pouvions réaliser notre mission en rationalisant nos activités, mais aussi en étant plus performant plutôt qu'en augmentant de façon déraisonnable la cotisation de nos membres.

Cette approche est en ligne avec celle du gouvernement du Québec. À ce sujet, je vous invite à écouter une allocution du président du Conseil du trésor, monsieur Martin Coiteux, prononcée le 25 novembre dernier et portant sur le redressement des finances publiques et le repositionnement de l'État. [Ce discours est disponible sur le site de l'Assemblée nationale.](#)

Comme vous le constatez, nos efforts sont profonds et les accomplissements de la dernière année sont nombreux. Ils se poursuivront, notamment pour améliorer la gouvernance, la régie interne, la pérennité financière et par voie de conséquence, la confiance de nos partenaires, de nos membres, du public et de l'État.

Au début, je vous ai parlé d'un accompagnement de l'Office des professions du Québec. Cet accompagnement s'est manifesté en 2 étapes. De juillet 2014 au 30 janvier 2015, deux mandataires de l'Office ont participé à tous nos travaux. Ils ont produit un rapport qui comporte 21 recommandations dont 19 sont sous la responsabilité directe de l'Ordre. Toutes ces recommandations ont été acceptées par la ministre, M^e Stéphanie Vallée, qui nous demande maintenant de les mettre en œuvre. [Je vous invite à écouter ses propos lors de la Commission parlementaire où elle a été très claire sur ce qu'elle attend de nous.](#) Comme nous, vous conviendrez que l'heure n'est plus à la réflexion, mais plutôt à l'action.

Ainsi, à la demande de l'Office des professions du Québec, nous avons constitué un comité composé de trois membres du Conseil sous la supervision d'un représentant de l'Office qui doit rendre compte à la ministre de l'évolution de nos travaux.

Ce comité désigné – Comité du plan de transformation – a déjà commencé son travail et soumettra prochainement à l'Office un premier rapport préliminaire. La mise en œuvre des recommandations des mandataires est donc... en route.

Que nous réserve l'année prochaine ?

Comme vous pouvez vous en douter, ce chantier, compte tenu des attentes de la ministre, non seulement retiendra l'attention du Conseil de manière prioritaire au cours de la prochaine année, mais il dictera nos priorités.

L'Ordre ne peut échouer. Nous avons une obligation de résultat et nous sommes condamnés à la réussite.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. Le principal enjeu auquel est présentement confronté l'Ordre résulte non seulement du virage à effectuer, mais aussi de sa capacité d'y faire adhérer tous les individus ou organismes qui interagissent avec lui. Nous devons être solidaires. Une telle solidarité viendra réduire les risques de confrontation et de désengagement envers l'Ordre.

Nous devons cesser de critiquer, sans réserve, sans nuance, souvent à tort, l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Ceux qui ne ratent pas une occasion, souvent en déformant les faits, de décrier, sans retenue, ce que nous tentons de faire, ne réalisent pas tout le tort qu'ils font... à la profession, mais aussi... à tous les ingénieurs.

En désapprouvant constamment l'Ordre, vous servez les intérêts de ceux qui veulent nous affaiblir. Aujourd'hui, devant le bilan que je viens de faire, je demande à ceux qui agissent ainsi, de cesser ce dénigrement malicieux. Nous devons soutenir le Conseil d'administration et la direction qui tentent de prendre, je vous l'assure, les meilleures décisions pour remplir leur mandat.

L'année 2014-2015 a été une année de changement. Il m'est impossible de prédire l'avenir, mais une chose m'apparaît évidente, le changement n'est pas terminé. L'Ordre continuera de changer et votre appui, celui de tous les ingénieurs, est... indispensable... pour compléter le virage, mais aussi pour l'avenir de la profession.

Je dois vous avouer que la situation demeure fragile. Force est de constater que notre organisation a considérablement évolué depuis juin 2014. Je crois pertinemment que nous avons géré l'Ordre des ingénieurs du Québec comme seuls des ingénieurs peuvent le faire : avec rigueur, méthode, selon une planification réfléchie et sans compromis, pour un résultat optimal.

J'entends continuer à faire preuve de leadership pour rendre l'Ordre encore plus efficient et transparent dans la réalisation de sa mission de protection du public.

L'Ordre poursuivra ses efforts en vue de maintenir et de consolider le lien de confiance avec les trois piliers qui composent sa structure : le public, l'État et ses membres. Trouver le juste équilibre pour répondre à toutes ces attentes légitimes est un défi que l'Ordre a le devoir de relever et dont il prend l'engagement.

Individuellement, nous avons tous une responsabilité de protéger le public. D'ailleurs, peut-être que la véritable protection du public commence auprès de chaque ingénieur ? C'est la base même de notre système professionnel.

Nous posons des gestes qui influencent le quotidien de nos concitoyens. Manquer à notre déontologie, c'est manquer de professionnalisme.

Donc, chacun, nous devons agir en professionnel et le rôle de l'Ordre est de vous soutenir et de s'assurer que tous les ingénieurs peuvent prétendre être des professionnels du génie.

Nous avons entre nos mains les moyens de tourner la page et de préparer le legs que nous voulons laisser aux générations futures, un legs dont nous serons fiers, un legs d'une profession digne, un legs pour cette profession qui, jadis, nous a tous attirés.

Une certitude demeure : les ingénieurs jouent un rôle incontournable. La société québécoise compte sur ces professionnels pour apporter des solutions innovantes à une multitude de besoins qui sont de plus en plus complexes. Le rôle de l'Ordre est de s'assurer qu'ils pourront toujours le faire. C'est ce que le public attend de nous.

Bien que difficile à accepter, la récente crise aura été bénéfique pour l'Ordre et l'ensemble de ses membres. Des gestes significatifs ont été posés. Non seulement la connaissance des actions de l'Ordre est nécessaire, mais leur adéquate compréhension l'est tout autant pour assurer la solidarité et la fierté des membres.

Fort de l'appui de l'Office des professions du Québec, le Conseil d'administration continuera de mettre en place des mesures efficaces, novatrices qui auront pour conséquence d'établir l'Ordre des ingénieurs du Québec comme un modèle d'autorégulation.

En terminant, j'aimerais remercier le Conseil d'administration pour son soutien au cours de la dernière année et je suis convaincu que cet appui à travailler ensemble continuera au cours de la prochaine année. Je voudrais aussi remercier la direction de l'Ordre et tout le personnel pour leur dévouement. Sachez que j'apprécie hautement votre contribution.

Enfin, j'aimerais vous remercier, vous les membres. Au cours de la Tournée 2015, j'ai pu constater votre passion. J'ai pu mesurer la fierté qui vous anime et surtout la fierté que vous dégagéz d'un travail professionnel. Je dois aussi souligner votre enthousiasme à travailler pour l'avenir et à offrir votre collaboration.

Soyons fiers d'être ingénieurs. Un titre singulier, porteur d'un héritage exceptionnel. Un titre protégé par un ordre sur la voie de la transformation.

J'invite madame Kathy Baig, vice-présidente de l'Ordre et présidente du Comité des finances et de la vérification, à faire son rapport.

Je vous remercie de votre présence et de l'intérêt que vous manifestez envers les affaires de l'Ordre.